



DEPARTEMENT  
des Landes

## ***Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration***

**C.C.A.S**

**de**

SÉANCE ORDINAIRE du 03.04.2023

**SEIGNOSSE**

L'An deux mille vingt-trois, le 03 avril 2023, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre PECASTAINGS, en session ordinaire

**Etaient présents :**

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Alain JEAN

Mesdames Ghislaine PEYON, Madame Sylvie PAUCET-ALHAITS, Mme Maud RIBERA, Mme Quitterie HILDELBERT

**Excusés :**

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Mesdames Michèle JOLY et Marie-Astrid ALLAIRE

Monsieur LESOUEF Jean-Marc

**Secrétaire de séance :** Maud RIBERA

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Nombre de votants : 8**

Délibération : 202304-03-06

**Objet : Compte Administratif 2022 budget principal CCAS**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS, réuni sous la présidence de Pierre PECASTAINGS, Président du CCAS,

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les



bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

- Considérant que Monsieur Pierre PECASTAINGS, Président du CCAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget 2022, les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal CCAS sont arrêtés comme suit :

TABLEAUX DES RESULTATS BUDGETAIRES 2022				
RESULTATS BUDGETAIRES CUMULES				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2022 (Titre au cpte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 974,17		244,45	6 218,62
SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 305,64	0,00	3 817,18	36 122,82
TOTAL	38 279,81	0,00	4 061,63	42 341,44

Monsieur PECASTAINGS quitte la salle,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité,

- **APPROUVE** les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal CCAS 2022 comme ci-dessus mentionnés.

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pierre PECASTAINGS

DELIBERATION TELETRANSMISE A  
M. le Représentant de l'Etat  
Le  
Et publiée le  
Rendu exécutoire le  
(Loi du 02/03/1982  
Complétée Loi 22/07/82)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023



ID : 040-214002966-20230403-DEL062023CCAS-BF